

PROCÉDURE DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN FILIÈRE BAC TECHNOLOGIQUE S2TMD (Sciences & Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) DU LYCÉE CARNOT DE POINTE-À-PITRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA FILIÈRE **BAC TECHNOLOGIQUE S2TMD (SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE) COMBINE : FORMATION ARTISTIQUE & ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.**

- Le programme de la S2TMD du Lycée CARNOT, conçu avec ses partenaires culturels, permet à l'élève de développer des compétences en **THÉÂTRE**, en **MUSIQUE** ou en **DANSE**. Il peut ainsi approfondir les techniques, les connaissances et les méthodes de travail propres à son domaine artistique.
- Ce programme lui offre également la possibilité de multiplier les expériences pratiques, aussi bien individuelles que collectives, sur des répertoires variés et dans le cadre d'esthétiques diversifiées. Au cours de ce cursus, une part belle est également faite à la réalisation de projets pratiques et à la transversalité des arts.
- Associés aux compétences construites et aux connaissances acquises dans les enseignements généraux communs, les enseignements de spécialité de la filière S2TMD permettent à l'élève de disposer d'une formation solide et équilibrée qui valorise sa singularité artistique.
- Après l'obtention du BAC S2TMD, s'il le souhaite, l'élève pourra poursuivre des études supérieures pour devenir **ARTISTE PROFESSIONNEL** ou bien travailler dans les métiers qui accompagnent la création et la diffusion culturelles : **PRODUCTEUR, ADMINISTRATEUR, AUTEUR, DÉCORATEUR, COMPOSITEUR, CHORÉGRAPHE, DIRECTEUR DE SALLE DE SPECTACLES, JOURNALISTE, FORMATEUR, PRÉSENTATEUR TV, SPÉCIALISTE DU DROIT DU SPECTACLE**, etc.
- **L'accès à la filière BAC S2TMD se fait lors du passage en SECONDE ou en PREMIÈRE, à l'issue d'une AUDITION devant un jury pédagogique, distinct selon le domaine artistique choisi par le candidat ou de la candidate : THÉÂTRE, MUSIQUE ou DANSE. L'avis favorable du jury détermine la validation de l'entrée de l'élève en S2TMD.**
- Pour être sélectionné(e)s pour les auditions, les candidat(e)s doivent au préalable envoyer leurs candidatures au Lycée CARNOT à l'adresse-mail suivante : ce.9710722h@ac-guadeloupe.fr. Une convocation leur sera adressée en retour.
NB : Le premier jour de la rentrée scolaire en septembre détermine la clôture des inscriptions à l'entrée en S2TMD au Lycée CARNOT.

DÉROULÉ DE L'AUDITION

■ **La durée d'audition de chaque candidat est fixée à 30 minutes.**

NB : En raison de la situation sanitaire actuelle, il est prévu 15 minutes de battement entre chaque passage de candidat afin de procéder au nettoyage des espaces d'auditions, ainsi que permettre de petits échanges entre les membres du jury.

■ Le candidat/la candidate doit être ponctuel.le et se présenter à **l'heure** indiquée sur sa convocation, muni de la dite-convocation.

■ À son arrivée, il/elle doit fournir **une pièce d'identité** (ou tout autre document pouvant lui permettre d'attester de son identité), **ainsi qu'une copie de son bulletin scolaire.**

■ **Pour les trois (3) spécialités artistiques** de la S2TMD, le candidat/la candidate aura **trois (3) épreuves à passer.** Les deux premières épreuves seront suivies par un entretien de motivation avec le jury. **Ces trois moments s'enchaîneront.**

● **SPÉCIALITÉ THÉÂTRE :**

→ ÉPREUVE 1 : Lecture expressive d'un **texte imposé** par le jury.

→ ÉPREUVE 2 : Interprétation personnelle d'un **texte au choix** parmi les propositions du jury.

→ ÉPREUVE 3 : Entretien de motivation.

● **SPÉCIALITÉ MUSIQUE :**

→ ÉPREUVE 1 : Pratique instrumentale : **deux (2) œuvres** interprétées sur instrument.

→ ÉPREUVE 2 : **Lecture en formation musicale.**

→ ÉPREUVE 3 : Entretien de motivation.

● **SPÉCIALITÉ DANSE :**

→ ÉPREUVE 1 : Présentation d'une **variation libre**, sur un support musical au choix du candidat.

→ ÉPREUVE 2 : **Improvisation sur une thématique** proposée par le jury.

→ ÉPREUVE 3 : Entretien de motivation.

● **L'ENTRETIEN DE MOTIVATION :**

→ L'entretien de motivation se déroule **en français.**

→ Cet entretien est un moment d'échange entre le candidat/la candidate et le jury. Cette discussion doit permettre au jury de mieux comprendre les motivations de l'élève, et d'évaluer sa capacité à s'engager sur un cursus scolaire de travail intensif et rigoureux qui mêle enseignements généraux et enseignements artistiques.

IMPORTANT !!

En cas d'impossibilité liée au COVID-19/ problème de santé ou autres, il est proposé aux candidats de passer leurs épreuves selon les **deux choix suivants** :

1. EN PRÉSENTIEL (au Centre Culturel de SONIS, Rond-Point Ignace, 97139 Les Abymes).

2. EN VISIO-CONFÉRENCE (depuis votre domicile ou tout autre lieu à votre convenance)

NB : Dans ce deuxième cas, le candidat/la candidate devra **impérativement aménager les conditions de son passage devant le jury de la façon suivante** :

→ Avoir de quoi se filmer (image et son) et s'assurer d'une connexion internet suffisante (EPREUVE 1) pour envoyer ses vidéos à l'adresse-mail qui lui sera fournie le moment venu, avant son passage devant jury (EPREUVES 2 et 3).

→ S'assurer d'une bonne connexion internet pour son entretien (EPREUVES 2 et 3).

→ Avoir une adresse-mail valide* à fournir une semaine à l'avance. Cette adresse lui permettra de recevoir le lien de visio-conférence pour se connecter avec le jury.

NB : De plus, le candidat/la candidate devra avoir accès à cette adresse-mail au moins 15 minutes avant le début de son passage devant le jury. Des

documents nécessaires à L'ÉPREUVE 2 lui seront envoyés par ce biais, en l'occurrence : pour LA MUSIQUE le sujet du TEST DE LECTURE DE NOTES ; et pour LE THÉÂTRE, les consignes pour préparer son ÉPREUVE DE « RE-JEU ».

→ Avoir un outil informatique : ordinateur ou téléphone portable, avec micro [AUDIO] et camera [vidéo], lui permettant de réaliser les ÉPREUVES 2 et 3.

NB : Le candidat/la candidate s'assurera que cet équipement est connecté sur secteur ou que sa batterie est chargée à 100%.

→ À l'heure de sa convocation, être disponible durant les 30 minutes que dure son passage devant le jury (avec tout le matériel précédemment imposé en ordre de marche) et se trouver seul(e) dans une pièce au calme (sans autre personne & sans bruit ambiant).

Le/la candidat.e devra impérativement signifier son choix dans sa fiche d'inscription.

DÉROULEMENT DÉTAILLÉ DE L'AUDITION PAR DOMAINE ARTISTIQUE

■ SPÉCIALITÉ THÉÂTRE : EN PRÉSENTIEL

→ ÉPREUVE 1 : Lecture expressive d'un **texte imposé** par le jury.

→ ÉPREUVE 2 : Interprétation personnelle d'un **texte au choix** parmi les propositions du jury.

→ ÉPREUVE 3 : Entretien de motivation.

Pour passer son audition d'entrée en **SECONDE (2nde) GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, OPTION THÉÂTRE OU en PREMIÈRE (1^{ère}) S2TMD, SPÉCIALITÉ THÉÂTRE**, le/la candidat.e devra préparer deux (2) monologues extraits des œuvres listées dans le tableau ci-après (haut de la page 4) :

UN (1) TEXTE IMPOSÉ et UN (1) TEXTE AU CHOIX.

Lors de son passage devant le jury, il sera demandé au/à la candidat.e :

- **pour le TEXTE IMPOSÉ** : de procéder à une lecture expressive du texte afin de lui donner vie, en proposant une compréhension personnelle de son sens et en révélant la qualité de son verbe et de sa narration. Même si elle convoque la mémoire, cette mise en voix par le/la candidat.e s'effectuera avec le texte sous les yeux.
- **pour le TEXTE AU CHOIX** : de proposer une interprétation personnelle du texte qu'il/elle aura retenu. Pour nourrir son interprétation, le/la candidat.e pourra utiliser la voix, le corps, l'espace scénique, et même éventuellement apporter de petits accessoires. Afin de faciliter sa concentration et son engagement vers le personnage à interpréter, le/la candidat.e devra **connaître le texte par cœur**.
- **pour ces ÉPREUVES 1 & 2**, une "re-lecture" ou un "re-jeu" pourra être demandé par le jury.

NB : Après réception de sa candidature, ces extraits lui seront envoyés par mail, conjointement à sa convocation à l'audition. Pour son passage devant le jury, le/la candidat.e devra se munir des copies-papier des textes qu'il/elle doit présenter.

POUR RAPPEL : Il ne lui est pas exigé d'apprendre par cœur le TEXTE IMPOSÉ.

TEST D'ENTREE EN **SECONDE GT**, OPTION THEATRE :

Un (1) texte imposé :

1	« Cendrillon » de Joël POMMERAT (extrait).
---	--

Un (1) texte au choix à apprendre par cœur (un parmi la sélection ci-dessous) :	
1	« Le temps suspendu de Thuram » de Véronique KANOR (extrait) ;
2	« Prière du petit enfant nègre » de Guy TIROLIEN ;
3	« Joyeux Anniversaire Marta ! » de José JERNIDIER (extrait) • (NB : texte en créole).

TEST D'ENTREE EN PREMIERE S2TMD , SECTION THÉÂTRE :	
Un (1) texte imposé :	
1	« Juste la fin du monde » de Jean-Luc LAGARCE (extrait).
Un (1) texte au choix à apprendre par cœur (un parmi la sélection ci-dessous) :	
1	« Tout mon amour » de Laurent MAUVIGNIER (extrait) ;
2	« Prière du petit enfant nègre » de Guy TIROLIEN ;
3	« Joyeux Anniversaire Marta ! » de José JERNIDIER (extrait) • (NB : texte en créole).

■ SPÉCIALITÉ THÉÂTRE : EN VISIO-CONFÉRENCE

Si le/la candidat.e a choisi de passer à distance son audition d'entrée en **SECONDE (2^{nde}) GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, OPTION THÉÂTRE** OU en **PREMIÈRE (1^{ère}) S2TMD, SPÉCIALITÉ THÉÂTRE** au Lycée CARNOT, son passage devant le jury se fera en VISIO-CONFÉRENCE (caméra et audio obligatoirement connectés), depuis le domicile du/de la candidat.e.

Le/la candidat.e recevra une convocation précisant la date et l'heure de son rendez-vous, ainsi que le LIEN INTERNET lui permettant de se connecter avec le jury.

Outre les aménagement impératifs détaillés ci-dessus dans l'encadré titré **IMPORTANT**, le/la candidat.e devra obligatoirement :

Pour satisfaire aux ÉPREUVES 1 et 2 :

- **envoyer 2 VIDÉOS distinctes** (séparées) [et NON des AUDIOS] présentant chacune une prestation de lui/d'elle uniquement, correctement filmé(e), et en train d'interpréter chacun des textes.
- Chaque fichier-vidéo envoyé portera clairement le nom du/de la candidat.e, ainsi que celui du texte interprété.
- Ces vidéos seront impérativement envoyées **avant le 8 avril 2022, 00H00**, aux adresses-mail suivantes : ce.9710722h@ac-guadeloupe.fr ET jose.jernidier@gmail.com.

NB : N'hésitez pas à passer par www.WeTransfer.com (par exemple) pour leur envoi.

De plus, pour compléter les ÉPREUVES 1 et 2 et offrir au candidat/à la candidate la possibilité d'une "re-lecture" et/ou d'un "re-jeu" :

- un mail précisant les consignes de "re-lecture" et/ou de "re-jeu" lui sera envoyé dix minutes (10') avant son passage pour préparer cette étape.

- Tout comme l'entretien, cette préparation se déroulera en visio-conférence, c'est-à-dire : caméra et audio obligatoirement allumés durant cette phase.
- Une fois les dix minutes (10') de préparation écoulées, le candidat/la candidate réalisera devant le jury la "re-lecture" et/ou le "re-jeu" imposé.e.s.

Pour conclure l'audition avec L'ÉPREUVE 3 :

- Une fois la phase de "re-lecture" et/ou de "re-jeu" terminée, le jury passera à L'ENTRETIEN DE MOTIVATION du candidat/de la candidate, avec caméra et audio toujours allumés.

■ SPÉCIALITÉ MUSIQUE : EN PRÉSENTIEL

- ÉPREUVE 1 : Pratique instrumentale : **deux (2) œuvres** interprétées sur instrument principal.
- ÉPREUVE 2 : **Lecture en formation musicale.**
- ÉPREUVE 3 : Entretien de motivation.

Pour passer son audition d'entrée en **SECONDE (2^{nde}) GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, OPTION MUSIQUE** OU en **PREMIÈRE (1^{ère}) S2TMD, SPÉCIALITÉ MUSIQUE**, le/la candidat.e devra **apporter son instrument** et tout le matériel dont il/elle aura besoin pour le bon déroulement de ses épreuves (EXEMPLE : pupitre, ampli, câble-jack, ect...).

NB : Les candidats BATTEURS et PIANISTES sont dispensés de ces obligations (cf. : ci-après).

Pour L'ÉPREUVE 1 de PRATIQUE INSTRUMENTALE :

- Le/la candidat.e devra **interpréter deux (2) œuvres** de styles, d'époques et de compositeurs différents, n'excédant pas trois minutes (3') chacune.
- Pour son passage devant le jury, il lui est demandé d'apporter trois (3) exemplaires des partitions correspondant à chacune des œuvres qu'il/elle interprètera.

NB : En raison de la situation sanitaire actuelle, et afin de souscrire aux mesures de sécurité qui en découlent, les candidats jouant de la **BATTERIE** ou du **PIANO** qui auront décidé de passer les auditions EN PRÉSENTIEL, **devront néanmoins et obligatoirement présenter les deux (2) œuvres de l'épreuve DE PRATIQUE INSTRUMENTALE sous la forme de deux (2) VIDÉOS** (et NON des AUDIOS) **de leurs interprétations.**

Ces vidéos seront impérativement envoyées aux deux (2) adresses-mail suivantes : ce.9710722h@ac-guadeloupe.fr ET christinelaurence7@yahoo.fr , **avant le 8 avril 2022, 00H00.** N'hésitez pas à passer par www.WeTransfer.com (par exemple) pour leur envoi.

Les candidats BATTEURS et PIANISTES passeront les deux autres épreuves, c'est-à-dire la **LECTURE EN FORMATION MUSICALE** et **L'ENTRETIEN DE MOTIVATION**, comme les autres candidats-instrumentistes : en face à face avec le jury.

Pour L'ÉPREUVE 2 de LECTURE EN FORMATION MUSICALE :

- Selon l'instrument pratiqué, le jury remettra au/à la candidat.e une fiche de notes en clef de sol, de fa, ou une feuille de rythmes.
- Le/la candidat.e aura dix minutes (10') pour se préparer à cette épreuve, avant de se présenter devant le jury et de lire à haute voix ou de procéder au déchiffrement-chanté de chacun des exercices mentionnés sur la fiche.

■ SPÉCIALITÉ MUSIQUE : EN VISIO-CONFÉRENCE

Si le/la candidat.e a choisi de passer à distance son audition d'entrée en **SECONDE (2^{nde}) GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, OPTION MUSIQUE** OU en **PREMIÈRE (1^{ère}) S2TMD, SPÉCIALITÉ MUSIQUE** au Lycée CARNOT, son passage devant le jury se fera en VISIO-CONFÉRENCE (caméra et audio obligatoirement connectés), depuis le domicile du/de la candidat.e.

Le/la candidat.e recevra une convocation précisant la date et l'heure de son rendez-vous, ainsi que le LIEN INTERNET lui permettant de se connecter avec le jury.

Outre les aménagement*s* impératifs détaillés ci-dessus dans l'encadré titré **IMPORTANT**, le/la candidat.e devra obligatoirement :

Pour satisfaire aux ÉPREUVES 1 et 2 :

- **envoyer 2 VIDÉOS distinctes** (séparées) [et NON des AUDIOS] n'excédant pas 2'50 chacune, et présentant une prestation de lui/d'elle uniquement, correctement filmé(e), et en train d'interpréter chacune des deux (2) œuvres choisies.
- **Envoyer** avec les vidéos **les partitions** (lisibles) correspondant à chacune des œuvres.
- Chaque fichier-vidéo et chaque partition envoyés porteront clairement le nom du/de la candidat.e ainsi que celui de l'œuvre interprétée.
- Ces documents seront impérativement envoyés **avant le 8 avril 2022, 00H00**, aux adresses-mail suivantes : ce.9710722h@ac-guadeloupe.fr ET christinelaurence7@yahoo.fr.

NB : N'hésitez pas à passer par www.WeTransfer.com (par exemple) pour l'envoi de vos vidéos.

Pour L'ÉPREUVE 2 de LECTURE EN FORMATION MUSICALE :

- un mail contenant le sujet du test de lecture de notes sera envoyé au/à la candidat.e dix minutes (10') avant son passage afin de préparer cette étape.
- Tout comme l'entretien, cette préparation se déroulera en visio-conférence, c'est-à-dire : caméra et audio obligatoirement allumés durant cette phase.
- Une fois les dix minutes (10') de préparation écoulées, le candidat/la candidate procédera devant le jury à une lecture à haute voix ou au déchiffrage-chanté de chacun des exercices mentionnés sur la fiche

Pour conclure l'audition avec L'ÉPREUVE 3 :

- Une fois L'ÉPREUVE 2 terminée, le jury passera à L'ENTRETIEN DE MOTIVATION du candidat/de la candidate, avec caméra et audio toujours allumés.

■ SPÉCIALITÉ DANSE : EN PRÉSENTIEL

- ÉPREUVE 1 : Présentation d'une **variation libre**, sur un support musical au choix du candidat.
- ÉPREUVE 2 : **Improvisation sur une thématique** proposée par le jury.
- ÉPREUVE 3 : Entretien de motivation.

Pour passer son audition d'entrée en **SECONDE (2^{nde}) GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, OPTION DANSE** OU en **PREMIÈRE (1^{ère}) S2TMD, SPÉCIALITÉ DANSE**, le/la candidat.e devra :

- **Arriver sur le lieu de l'audition 30 à 40 minutes avant** son heure de passage précisée sur sa convocation. Un espace d'échauffement et de préparation lui sera indiqué.
- **Apporter tout l'équipement** qu'il/elle jugera nécessaire au bon déroulement de ses épreuves (EXEMPLE : tenue de danse, tenue de sport, accessoires, ect...).

NB : Le/la candidat.e devra impérativement se munir d'une **serviette de toilette**.

Pour L'ÉPREUVE 1 de PRÉSENTATION D'UNE VARIATION LIBRE :

- Le/la candidat.e devra apporter la musique de sa présentation sur un support USB ou MP3.

Pour L'ÉPREUVE 2 d'IMPROVISATION :

- Selon le style de danse pratiqué, le jury proposera une thématique sur laquelle le/la candidat.e devra improviser une variation.
- Le/la candidat.e aura dix minutes (10') pour se préparer à cette épreuve, avant de se présenter devant le jury et procéder à sa présentation.
- **pour ces ÉPREUVES 1 & 2**, une "re-danse" pourra être demandé par le jury.

■ SPÉCIALITÉ DANSE : EN VISIO-CONFÉRENCE

Si le/la candidat.e a choisi de passer à distance son audition d'entrée en **SECONDE (2nde) GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**, OPTION **DANSE** OU en **PREMIÈRE (1^{ère}) S2TMD, SPÉCIALITÉ DANSE** au Lycée CARNOT, son passage devant le jury se fera en VISIO-CONFÉRENCE (caméra et audio obligatoirement connectés), depuis le domicile du/de la candidat.e.

Le/la candidat.e recevra une convocation précisant la date et l'heure de son rendez-vous, ainsi que le LIEN INTERNET lui permettant de se connecter avec le jury.

Outre les aménagements impératifs détaillés ci-dessus dans l'encadré titré **IMPORTANT**, le/la candidat.e devra obligatoirement :

Pour satisfaire aux ÉPREUVES 1 et 2 :

- **envoyer 2 VIDÉOS distinctes** (séparées) [et NON des AUDIOS] n'excédant pas trois minutes (3') chacune, et présentant chacune une prestation de lui/d'elle uniquement, correctement filmé(e), et en train d'interpréter sa chorégraphie.
- Chaque fichier-vidéo envoyé portera clairement le nom du/de la candidat.e, ainsi que le du titre qu'il/elle aura attribué à sa chorégraphie.
- Ces vidéos seront impérativement envoyées **avant le 8 avril 2022, 00H00**, aux adresses-mail suivantes : ce.9710722h@ac-guadeloupe.fr ET hpetitphar@hotmail.fr.

NB : N'hésitez pas à passer par www.WeTransfer.com (par exemple) pour leur envoi.

De plus, pour compléter les ÉPREUVES 1 et 2 et offrir au candidat/à la candidate la possibilité d'un "re-danse" :

- un mail précisant les consignes de "re-danse" lui sera envoyé dix minutes (10') avant son passage pour préparer cette étape.
- Tout comme l'entretien, cette préparation se déroulera en visio-conférence, c'est-à-dire : caméra et audio obligatoirement allumés durant cette phase.
- Une fois les dix minutes (10') de préparation écoulées, le candidat/la candidate réalisera devant le jury la "re- danse" de sa chorégraphie en tenant compte des consignes du jury.

Pour conclure l'audition avec L'ÉPREUVE 3 :

- Une fois la phase de "re- danse" achevée, le jury passera à L'ENTRETIEN DE MOTIVATION du candidat/de la candidate, avec caméra et audio toujours allumés.